

Budget primitif 2022 – annexe 1

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 24 janvier 2022

SOMMAIRE

I.	Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2022 par budget	3
A.	Le budget principal	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
C.	Le budget annexe de l'assainissement	7
D.	Le budget annexe des eaux	9
E.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	11
F.	Le budget annexe du réseau de chaleur.....	12
G.	Le budget annexe du restaurant administratif	14
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	16
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires	16
B.	La présentation générale de l'équilibre du budget	17
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement	17
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	18
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	18
A.	Solidarités et habitat	18
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport	24
C.	Aménagement du territoire	29
D.	Mobilité	33
E.	Environnement.....	35
F.	Ressources	41
IV.	La pluriannualité	45
A.	Les autorisations de programme ouvertes en 2022	45
B.	Les autorisations d'engagement ouvertes en 2022.....	46

I. Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2022 par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2022 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, est arrêté à 3 693,2 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 730,1 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 663,6	2 730,1	2,5%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 635,6	2 702,9	2,6%
Recettes fiscales	1 852,2	1 902,7	2,7%
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	247,4	222,0	-10,3%
<i>dont CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	300,0	304,8	1,6%
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	13,3	12,9	-2,7%
<i>dont TH - taxe d'habitation - opération non ventilable (1373)</i>	6,4	8,0	25,6%
<i>dont TVA - Fraction compensatoire de la TH et de la TFPB</i>	424,7	442,3	4,1%
<i>dont DMTO - droit de mutation à titre onéreux</i>	360,0	400,0	11,1%
Dotations de l'Etat et autres participations	459,1	492,5	7,3%
<i>dont DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)</i>	389,1	381,5	-1,9%
Autres recettes	324,3	307,7	-5,1%
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	108,3	108,5	0,2%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	28,0	27,2	-3,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,0	27,2	-3,0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 663,6	2 730,1	2,5%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 354,7	2 416,3	2,6%
Charges à caractère général	231,2	258,4	11,7%
Dépenses de personnel	405,4	414,4	2,2%
Reversement aux communes et dotation de compensation métropolitaine	312,3	312,3	0,0%
Péréquation	105,0	106,5	1,4%
Dépenses à caractère social	848,9	856,5	0,9%
<i>dont APA allocation personnalisée autonomie</i>	113,6	120,9	6,5%
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	291,0	270,0	-7,2%
<i>dont PCH allocation prestation compensation du handicap</i>	55,4	60,2	8,7%
Subventions et participations	421,2	438,7	4,2%
Charges financières	27,0	26,0	-3,9%
Autres charges	3,5	3,5	-0,1%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	309,0	313,9	1,6%
Virement à la section d'investissement	61,6	61,7	0,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	247,3	252,2	2,0%
EPARGNE BRUTE	280,9	286,7	2,0%
Remboursement capital	174,9	153,3	-12,4%
EPARGNE NETTE	106,0	133,4	25,9%

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 702,9 M€ et des dépenses réelles de 2 416,3 M€, l'autofinancement brut atteint 286,7 M€ soit une amélioration de 5,8 M€ par rapport à 2021 (+ 2 %). L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 153,3 M€, une épargne nette de 133,4 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 252,2 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 61,7 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 963,1 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 098,3	963,1	-12,3%
RÉCETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	645,0	553,6	-14,2%
Emprunts	423,0	380,5	-10,1%
Recettes opérationnelles	88,7	64,0	-27,9%
<i>Projets</i>	<i>80,0</i>	<i>60,2</i>	<i>-24,8%</i>
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>8,7</i>	<i>3,8</i>	<i>-56,5%</i>
Autres recettes	133,3	109,2	-18,1%
<i>dont F.C.T.V.A</i>	<i>42,0</i>	<i>50,0</i>	<i>19,0%</i>
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	453,3	409,4	-9,7%
Virement de la section de fonctionnement (recettes)	61,6	61,7	0,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	247,3	252,2	2,0%
Opérations patrimoniales	144,3	95,6	-33,8%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 098,3	963,1	-12,3%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	925,9	840,3	-9,2%
Emprunts	339,9	219,9	-35,3%
Dépenses opérationnelles	572,2	600,9	5,0%
<i>Projets</i>	<i>430,6</i>	<i>477,0</i>	<i>10,8%</i>
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>141,6</i>	<i>123,9</i>	<i>-12,5%</i>
Autres dépenses	13,8	19,5	41,1%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	172,3	122,8	-28,8%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,0	27,2	-3,0%
Opérations patrimoniales	144,3	95,6	-33,8%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget principal représente 600,9 M€. 123,9 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (3,8 M€ en recettes) et 477 M€ aux projets (60,2 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, neutralisations, ...) représentent 27,2 M€ en dépenses et 252,2 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteignent 95,6 M€, dont 70 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 15,4 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2022, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2021, le montant total de l'encours total brut à long terme du budget principal atteindrait 1 702,6 M€ (1 879 M€ en 2021). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,32 %.

Le besoin d'emprunt à long terme nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2022 est arrêté à la somme de 310,5 M€, hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie estimés à 70 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 5 ans et 11 mois au 1^{er} janvier 2022.

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Le budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2022 du budget annexe gestion des déchets a été arrêté à 209,2 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 166,5 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	164,8	166,5	1,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	164,8	166,5	1,0%
Produits des services, ventes	24,2	27,2	12,4%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	117,6	117,9	0,2%
Autres participations	10,4	10,6	2,0%
Autres produits de gestion courante	12,2	10,4	-14,4%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>10,6</i>	<i>10,1</i>	<i>-5,4%</i>
Atténuations de charges	0,4	0,4	-3,5%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,0	0,0	
Opérations d'ordre de transfert entre sections			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	164,8	166,5	1,0%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	150,8	156,4	3,7%
Charges à caractère général	101,7	107,3	5,5%
Charges de personnel	46,4	47,1	1,5%
Autres charges de gestion courante	1,9	1,2	-37,7%
Charges financières	0,6	0,6	-8,5%
Charges spécifiques	0,1	0,1	0,0%
Dotations aux provisions, dépréciations			
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14,0	10,1	-27,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	14,0	10,1	-27,9%
EPARGNE BRUTE	14,0	10,1	-27,9%
Remboursement capital	4,3	4,5	4,7%
EPARGNE NETTE	9,7	5,6	-42,5%

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 166,5 M€ et des dépenses réelles de 156,4 M€, l'autofinancement brut est estimé à 10,1 M€. L'autofinancement brut permet de

dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 4,5 M€, une épargne nette de 5,6 M€.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 42,7 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2020	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	25,5	57,0	42,7	-25,0%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	16,0	25,9	28,1	8,4%
Emprunts	16,0	20,4	21,9	7,6%
Investissements opérationnels	0,00	4,1	4,5	10,8%
<i>Projets</i>		4,1	4,5	11,0%
<i>Opérations récurrentes</i>				
FCTVA	0,00	1,5	1,7	13,3%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9,5	31,0	14,6	-52,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9,0	14,0	10,1	-27,9%
Opérations patrimoniales	0,5	17,0	4,5	-73,4%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25,5	57,0	42,7	-25,0%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	25,0	39,9	38,2	-4,3%
Remboursement capital dette	3,2	20,8	8,5	-59,0%
Investissements opérationnels	21,8	19,1	29,7	55,4%
<i>Projets</i>	16,9	6,2	15,9	157,2%
<i>Opérations récurrentes</i>	4,9	12,9	13,7	6,5%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,5	17,0	4,5	-73,4%
Opérations d'ordre de transfert entre sections				
Opérations patrimoniales	0,5	17,0	4,5	-73,4%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 29,7 M€. 13,7 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et 15,9 M€ aux projets (4,5 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement concernent les dotations aux amortissements et représentent 10,1 M€. Les opérations d'ordre patrimonial atteignent 4,5 M€, dont 4 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 0,5 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2022, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2021, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 48,7 M€ (52,7 M€ en 2021). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,24 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 17,9 M€ hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving) estimés à 4 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 4 ans et 9 mois au 1^{er} janvier 2022.

C. Le budget annexe de l'assainissement

Ce service public à caractère industriel et commercial est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 189,7 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 122,3 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'EXPLOITATION	124,7	122,3	-1,9%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	117,3	115,0	-2,0%
Redevance d'assainissement	73,0	72,3	-1,0%
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	20,0	20,0	0,0%
Primes d'épuration	5,8	4,4	-24,3%
Autres recettes	18,5	18,3	-1,5%
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	7,3	7,3	-0,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,3	7,3	-0,1%
DEPENSES D'EXPLOITATION	124,7	122,3	-1,9%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	82,9	85,4	3,1%
Charges à caractère général	43,9	46,7	6,6%
Charges de personnel	33,2	32,9	-0,6%
Charges financières	3,2	2,9	-9,2%
Autres dépenses	2,6	2,8	7,3%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	41,8	36,8	-11,9%
Virement à la section d'investissement	1,7	0,7	-59,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	40,0	36,1	-9,8%
EPARGNE BRUTE	34,5	29,5	-14,4%
Remboursement capital	14,1	10,6	-24,4%
EPARGNE NETTE	20,4	18,9	-7,5%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 115 M€ et des dépenses réelles de 85,4 M€, l'autofinancement brut atteint 29,5 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 10,6 M€, une épargne nette de 18,9 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 36,1 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,7 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 67,5 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	109,7	67,5	-38,5%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	49,1	28,9	-41,0%
Emprunts	27,5	21,3	-22,7%
Investissements opérationnels	18,3	4,1	-77,7%
<i>Projets</i>	17,3	4,1	-76,4%
<i>Opérations récurrentes</i>	1,0		-100,0%
Autres recettes réelles d'investissement	3,3	3,6	9,1%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	60,6	38,5	-36,4%
Virement de la section d'exploitation	1,7	0,7	-59,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	40,0	36,1	-9,8%
Opérations patrimoniales	18,8	1,7	-91,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	109,7	67,5	-38,5%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	83,5	58,5	-30,0%
Remboursement capital dette	41,6	10,6	-74,4%
Investissements opérationnels	42,0	47,8	13,9%
<i>Projets</i>	25,3	28,9	14,2%
<i>Opérations récurrentes</i>	16,6	18,9	13,5%
Autres dépenses réelles d'investissement	0,0		-100,0%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	26,1	9,0	-65,5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,3	7,3	-0,1%
Opérations patrimoniales	18,8	1,7	-91,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 47,8 M€. 18,9 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et 28,9 M€ aux projets (4,1 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 7,3 M€ en dépenses et 36,1 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial relatives aux régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement atteignent 1,7 M€.

Au 1^{er} janvier 2022, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2021, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 101,5 M€ (111,3 M€ en 2021). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,02 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 21,3 M€.

La capacité de désendettement s'établirait à 3 ans et 5 mois au 1^{er} janvier 2022.

D. Le budget annexe des eaux

Ce service public local à caractère industriel et commercial (SPIC) relève de l'instruction budgétaire et comptable M49. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2022 du budget annexe des eaux a été arrêté à 66,9 M€.

La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 28,6 M€.

Budget annexe des eaux (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'EXPLOITATION	27,8	28,6	2,7%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	25,8	26,7	3,3%
Ventes de produits fabriqués, prestations	24,7	25,4	2,8%
Autres recettes	1,2	1,3	15,3%
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	2,0	1,9	-5,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,0	1,9	-5,0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	27,8	28,6	2,7%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	12,9	14,3	10,7%
Charges à caractère général	7,7	8,3	8,0%
Charges de personnel	3,1	4,0	28,6%
Charges financières	0,7	0,6	-13,4%
Autres dépenses	1,4	1,4	-1,1%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	14,9	14,3	-4,2%
Virement à la section d'investissement	1,3	1,1	-17,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13,6	13,2	-2,9%
EPARGNE BRUTE	12,9	12,4	-4,0%
Remboursement capital	3,5	3,5	-0,1%
EPARGNE NETTE	9,4	8,9	-5,5%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 26,7 M€ et des dépenses réelles de 14,3 M€, l'autofinancement brut atteint 12,4 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 3,5 M€, une épargne nette de 8,9 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 13,2 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 1,1 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 38,3 M€.

Budget annexe des eaux (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	37,9	38,3	1,1%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	14,4	20,2	40,1%
Emprunts	11,8	18,9	60,7%
Investissements opérationnels	2,6	1,3	-52,3%
<i>Projets</i>	1,7	1,3	-26,2%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,9		-100,0%
Autres recettes réelles d'investissement	0,0		
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	23,5	18,2	-22,8%
Virement de la section d'exploitation	1,3	1,1	-17,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13,6	13,2	-2,9%
Opérations patrimoniales	8,7	3,9	-54,9%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37,9	38,3	1,1%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	27,3	32,5	19,2%
Remboursement capital dette	11,0	6,3	-42,8%
Investissements opérationnels	16,3	26,3	61,1%
<i>Projets</i>	10,2	18,1	77,3%
<i>Opérations récurrentes</i>	6,1	8,1	33,8%
Autres dépenses réelles d'investissement	0,0		
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10,7	5,8	-45,5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,0	1,9	-5,0%
Opérations patrimoniales	8,7	3,9	-54,9%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 26,3 M€. 8,1 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et 18,1 M€ aux projets (1,3 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, neutralisation, ...) représentent 1,9 M€ en dépenses et 13,2 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteignent 3,9 M€, dont 2,8 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 1,1 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2022, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2021, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 30,1 M€ (32,7 M€ en 2021). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,31 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 16,1 M€, hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving) estimés à 2,8 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 2 ans et 5 mois au 1^{er} janvier 2022.

E. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le projet de budget primitif 2022 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté à la somme de 54 M€. La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 36 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20,1	36,0	79,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10,1	18,0	79,0%
Ventes de terrains aménagés	1,8	6,4	253,4%
Participations aménageurs	2,3	3,9	69,1%
Subvention du budget principal	6,0	7,8	30,2%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10,1	18,0	79,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,1	18,0	79,0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20,1	36,0	78,7%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10,1	18,0	79,0%
Charges à caractère général	10,1	18,0	79,0%
Autres charges de gestion courante			
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10,1	18,0	78,5%
Virement à la section d'investissement	6,0	7,8	30,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4,1	10,2	148,8%
EPARGNE BRUTE	0,0	0,0	
Remboursement capital			
EPARGNE NETTE	0,0	0,0	

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

En 2022, ces ventes sont estimées à 6,4 M€.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève à 7,8 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10,1	18,0	78,5%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,0	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10,1	18,0	78,5%
Virement de la section de fonctionnement	6,0	7,8	30,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4,1	10,2	148,8%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10,1	18,0	79,0%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10,1	18,0	79,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,1	18,0	79,0%

F. Le budget annexe du réseau de chaleur

Ce budget annexe retrace des dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains. S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial, ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2022 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté, en dépenses et en recettes à 5,3 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 3,5 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'EXPLOITATION	4,6	3,5	-24,3%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	4,2	3,3	-21,0%
Produits des services, ventes	1,6	1,6	-0,3%
Autres produits de gestion courante	2,0	1,7	-13,3%
Autres recettes	0,6	0,0	-100,0%
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	0,4	0,2	-58,8%
Amortissements des subventions d'investissement reçues	0,4	0,2	-58,8%
DEPENSES D'EXPLOITATION	4,6	3,5	-24,3%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	2,4	2,1	-11,0%
Charges à caractère général	1,9	1,7	-13,2%
Charges de personnel	0,0	0,1	147,3%
Charges financières	0,4	0,3	-21,0%
Autres dépenses	0,0	0,0	0,7%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	2,3	1,4	-38,1%
Virement à la section d'investissement	0,9	0,6	-33,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,4	0,8	-40,7%
EPARGNE BRUTE	1,9	1,2	-33,7%
Remboursement capital	5,1	1,2	-75,9%
EPARGNE NETTE	-3,2	0,0	-100,6%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 3,3 M€ et des dépenses réelles de 2,1 M€, l'autofinancement brut s'élève à 1,2 M€. Une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 1,2 M€, l'épargne nette s'établit à 0,02 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 0,8 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,6 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1,8 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12,0	1,8	-85,3%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6,4	0,3	-95,1%
Emprunts	6,4	0,3	-95,1%
Investissements opérationnels	0,0		
Autres recettes réelles d'investissement	0,0		
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5,6	1,5	-74,2%
Virement à la section d'exploitation	0,9	0,6	-33,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,4	0,8	-40,7%
Opérations patrimoniales	3,4	0,1	-98,5%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12,0	1,8	-84,9%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8,3	1,5	-81,3%
Remboursement capital dette	8,1	1,2	-84,9%
Investissements opérationnels	0,2	0,3	61,7%
<i>Projets</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>61,7%</i>
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3,8	0,3	-92,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,4	0,2	-58,8%
Opérations patrimoniales	3,4	0,1	-98,5%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,3 M€ consacré aux projets.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 0,2 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteignent 0,1 M€.

Au 1^{er} janvier 2022, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2021, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 10,7 M€ (11,7 M€ en 2021). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,75 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 0,3 M€.

La capacité de désendettement s'établirait à 8 ans et 7 mois au 1^{er} janvier 2022.

G. Le budget annexe du restaurant administratif

Le budget primitif 2022 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes à 3,42 M€.

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,38 M€ et en investissement à 0,07 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3,29	3,38	2,7%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,15	3,38	7,2%
Produits des services, ventes	0,88	1,07	21,3%
Participation du budget principal	2,27	2,31	1,8%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,14	0,00	-100,0%
Amortissements des subventions d'investissement reçues	0,14	0,00	-100,0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3,29	3,38	2,7%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,09	3,33	7,7%
Charges à caractère général	1,17	1,38	18,5%
Charges de personnel	1,92	1,93	0,8%
Autres dépenses	0,00	0,01	240,4%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,20	0,05	-75,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,20	0,05	-75,0%
EPARGNE BRUTE	0,06	0,05	-16,7%
Remboursement capital			
EPARGNE NETTE	0,06	0,05	-16,7%

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total pour la section de fonctionnement à 2,31 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2021	BP 2022	évolution 2022/2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,35	0,06	-82,2%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,15	0,01	-91,9%
Investissements opérationnels			
Participation du budget principal	0,15	0,01	-91,9%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,20	0,05	-75,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,20	0,05	-75,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,35	0,06	-82,2%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,21	0,06	-70,3%
Investissements opérationnels	0,21	0,06	-70,3%
<i>Projets</i>			
<i>Opérations récurrentes</i>	0,21	0,06	-70,3%
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00		
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,14		-100,0%
Opérations d'ordre de transfert entre section	0,14		-100,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,06 M€ consacré aux opérations récurrentes.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux dotations aux amortissements, neutres budgétairement, représentent 0,05 M€ en recettes.

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires pour « neutraliser » les flux qui gonflent artificiellement les prévisions en dépenses/recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes aux services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 (budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe, de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés et du restaurant administratif). Ces subventions représentent 20,2 M€ de dépenses du budget principal ventilés comme suit¹ :

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement
Opérations d'urbanisme en régie directe	7,8
Prévention et gestion des déchets	10,1
Restaurant administratif	2,3
Total	20,2

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90% unitaire afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions sont estimées à 23,6 M€.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	20,0	3,6

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2019-3884 du Conseil métropolitain du 4 novembre 2019. Ces charges de fonctionnement sont estimées à 30,8 M€ refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépenses	Recettes
Principal	0,9	29,4
BA Prévention et gestion des déchets	21,4	0,9
BA Assainissement	7	0,4
BA des eaux	1,3	
BA Réseau de chaleur	0,2	
Total	30,8	30,8

¹Hors participation en investissement du budget principal au budget annexe du restaurant administratif estimée à 12 000 €

B. La présentation générale de l'équilibre du budget

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le budget primitif 2022 de la Métropole de Lyon s'établit à 3 592,4 M€ (3 629,5 M€ en 2021) avec un autofinancement prévisionnel de 339,9 M€ (344,2 M€ en 2021) soit un volume budgétaire global de 3 932,3 M€.

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours total de dette tous budgets atteindrait 1 893,5 M€ (2 087,4 M€ en 2021) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 6 mois.

Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,43 %.

3 592,4
millions d'euros*
2 964,8 M€ + 627,6 M€

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.

FUNCTIONNEMENT



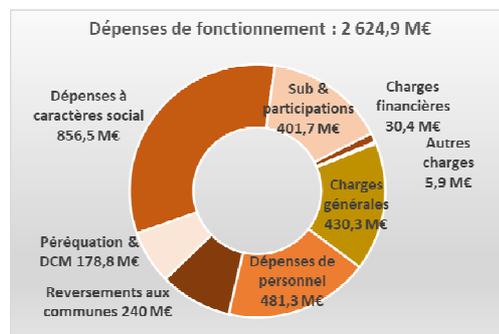
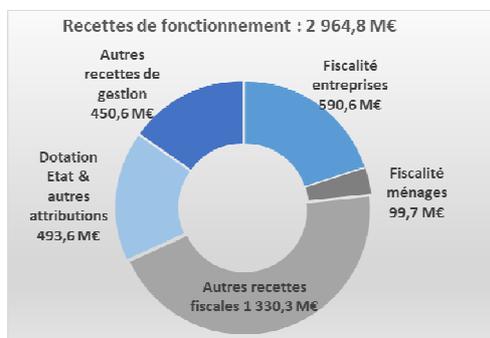
Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...)

INVESTISSEMENT

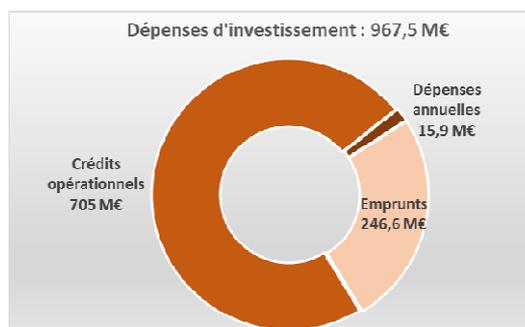
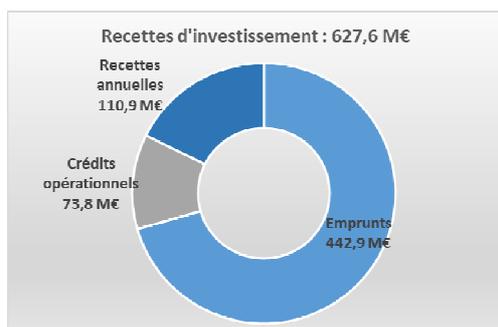


L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



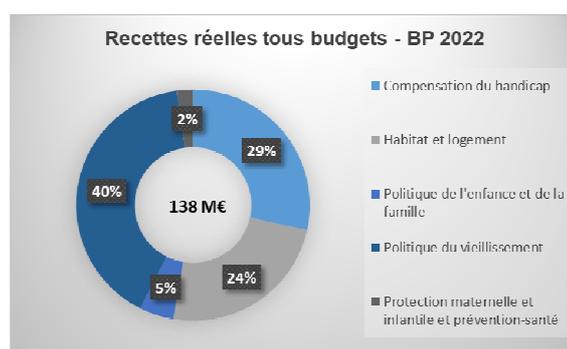
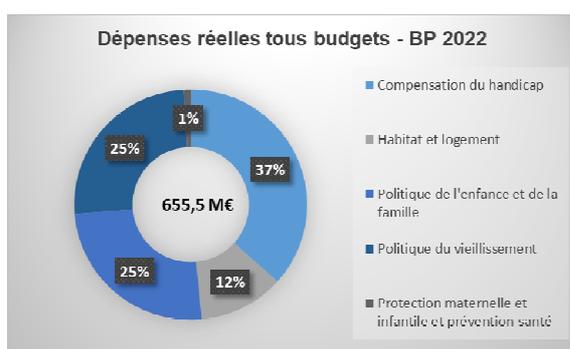
III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

Les crédits de paiement pour 2022 sont répartis entre les macro-politiques publiques de la manière suivante :

Les principales propositions du budget primitif sont détaillées ci-après par macro politique publique, en fonctionnement et investissement.

	en M€	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat		655,5	138,0
Economie, éducation, culture, sport		538,5	155,5
Environnement		378,9	167,7
Aménagement du territoire		252,2	35,8
Mobilité		343,6	86,0
Projets futurs à individualiser		184,9	21,4
Ressources		1 238,8	2 988,1
		3 592,4	3 592,4

A. Solidarités et habitat



a) En fonctionnement

	en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses de fonctionnement		563,6	589,6	4,6%
Recettes de fonctionnement		116,6	124,3	6,6%

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement liés à la politique de **compensation du handicap** atteignent 235,7 M€ (226,8 M€ au BP 2021) en dépenses et 39,3 M€ en recettes (37,3 M€ en 2021).

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap sont évalués à 156,6 M€ (153 M€ au BP 2021) pour un nombre de bénéficiaires relativement stable (3 377). Ils intègrent la revalorisation du taux directeur de 1 % pour les établissements sociaux et médico-sociaux sous contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et de 0,5 % pour les établissements hors CPOM ainsi que 70 ouvertures de places. Les contributions des personnes hébergées sont estimées à 21,6 M€ (21 M€ en 2021).

La prestation de compensation du handicap (PCH), destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie, est proposée à 60,3 M€ (55,5 M€ en 2021). Ce budget anticipe une légère augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 2,5 % soit 5 740 bénéficiaires estimés en 2022), ainsi qu'une progression du coût moyen mensuel passant de 715 € en 2021 à 733 € en 2022 pour la PCH à domicile. Cette prévision intègre également le maintien des financements des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) mis en place dans le cadre de la crise sanitaire (décret n°2021-392 du 2 avril 2021) pour 1,7 M€. Les cofinancements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont reconduits à hauteur de 14 M€.

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction puisque progressivement remplacé par la PCH, mobilise 7,6 M€ (7,8 M€ en 2021).

Créée par décret n°2020-1826 du 31 décembre 2020, la PCH parentalité a pour but de compenser les besoins des parents en situation de handicap ayant au moins un enfant âgé de moins de 7 ans à charge. Sur une hypothèse de 200 bénéficiaires potentiels, il est proposé d'inscrire 1,5 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes partenariales de la CNSA.

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est estimé à 7,4 M€ (7 M€ en 2021) sur la base du nombre d'élèves pris en charge (1 142 à fin novembre 2021).

Dans le cadre du label « territoire 100 % inclusif » de la Métropole, il est proposé d'inscrire 0,5 M€ (0,2 M€ au BP21) en dépenses et 0,2 M€ en recettes pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée (AVP) aux personnes en situation de handicap vivant dans un habitat inclusif.

La participation conventionnelle au budget de la maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées est reconduite à hauteur d'1,6 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèvent à 20,1 M€ en dépenses (22 M€ en 2021) et 19,7 M€ en recettes (20,2 M€ en 2021).

Les actions menées s'organisent en quatre axes d'activités : l'accès et l'inclusion par le logement, l'amélioration de la qualité du parc existant, le développement et renouvellement de l'offre et l'animation et la gouvernance.

L'axe « accès et inclusion par le logement » représente 12,8 M€ (13,4 M€ en 2021, dont 1,3 M€ pour le fonds d'urgence exceptionnel impayés de loyers). Afin de soutenir les ménages les plus en difficulté, les aides accordées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sont renforcées (5,1 M€ en 2022 contre 2,8 M€ en 2021). Cette augmentation de crédits s'accompagne de la modification du règlement intérieur adopté au Conseil métropolitain de décembre 2021.

Les autres soutiens se rapportent à la Métropole de l'hospitalité (2,9 M€) dont 1,3 M€ pour les actions du plan quinquennal « logement d'abord ». 1,4 M€ est alloué à l'ingénierie pour la mise en œuvre de la réforme de la gestion de la demande et des attributions visant à améliorer l'information des demandeurs, la transparence et l'équité du processus.

Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage restent stables à 2,6 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes.

Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements atteignent 6,6 M€ (6 M€ au BP 2021), dont 3,8 M€ pour le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne avec la création des brigades du logement.

Dans le cadre du schéma directeur des énergies (SDE), 2 M€ sont alloués aux opérations de rénovation énergétiques dans les parcs publics et privés (1,5 M€ au BP 2021).

Les crédits dédiés au contrat de plan avec les offices publics d'habitat (OPH) s'élèvent à 0,7 M€.

Le pilotage et la gouvernance de la politique publique de l'habitat requièrent 0,9 M€ (0,6 M€ au BP 2021) en lien avec le déploiement des baux réels solidaires et l'accompagnement de l'encadrement des loyers.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 19,7 M€ (20,2 M€ au BP 2021), dont 15 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social et 2,3 M€ à des cofinancements (État, Agence nationale de l'habitat, communes). Les contributions des bailleurs et fournisseurs d'énergie et d'eau au FSL sont en légère augmentation à 1,3 M€ (1,1 M€ en 2021).

La **politique sociale d'aide à l'enfance** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Le budget 2022 prévoit le déploiement de la stratégie métropolitaine de prévention et protection de l'enfance. Ce dispositif, contractualisé sur 2 ans avec l'État et l'ARS, vise à agir le plus précocement possible afin d'améliorer la prise en charge et préparer la vie d'adulte des enfants confiés à l'ASE.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 161,6 M€ (151,6 M€ en 2021), dont 144,0 M€ (135,1 M€ en 2021) concernent les frais de séjours et d'hébergement. Les autres dépenses portent sur des frais annexes tels que les transports, la santé, les frais alimentaires et les aides financières pour 17,4 M€ (16,5 M€ en 2021)

La protection de l'enfance se répartit en 4 axes : les mineurs non accompagnés, les jeunes majeurs, la prévention et la protection. Les actions liées au déploiement de la politique de la Métropole de l'hospitalité (jeunes en recours de minorité et mères avec enfants ne relevant pas du Code de l'Action Sociale et des Familles) sont identifiées dans un nouvel axe à compter de 2022.

La Métropole de Lyon finance depuis 2017 un niveau très conséquent de prise en charge de mineurs non accompagnés (MNA). Après une baisse des demandes de prise en charge liée à la crise COVID en 2020, celles-ci augmentent à nouveau selon la chronique suivante : 487 en 2019, 428 en 2020 et 1 113 sur les 8 premiers mois de 2021. En l'absence de visibilité sur les flux migratoires, et au vu des ouvertures de places dans des structures d'accueil et de mise à l'abri depuis 2019, le budget est évalué à 29 M€ (35,2 M€ en 2021),

dont 10,5 M€ pour la phase de mise à l'abri et 18,5 M€ pour la prise en charge des mineurs dans le dispositif de droit commun de ASE.

Concernant la prise en charge des jeunes majeurs, au vu des entrées dans le dispositif de la première vague de MNA devenus majeurs et pour lesquels des contrats jeunes majeurs permettront de terminer les formations, le budget 2022 est évalué à 25,1 M€ (15,3 M€ au BP 2021). À fin 2021, le nombre de jeunes suivis est estimé à 1 600.

Les dispositifs de prévention regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Ces actions requièrent 30,9 M€ (28,9 M€ en 2021), dont 5 M€ pour l'hébergement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans (3,5 M€ en 2021).

73,8 M€ (69,5 M€ au BP 2021) sont alloués aux dispositifs de protection. Cette évolution est liée à l'optimisation des places, la volonté de diversifier l'offre d'accueil avec la pédopsychiatrie et le handicap et de développer des solutions pour les situations complexes (adolescents ayant connus de multiples placements, mineurs souffrant de poly-addictions). 1,4 M€ est proposé pour le fonctionnement de l'institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).

Dans le cadre de la politique Métropole de l'Hospitalité, 2,8 M€ sont proposés pour les solutions d'hébergement, dont 1,5 M€ concernent les femmes/enfants mis à l'abri ne relevant pas directement du champ de la protection de l'enfance (projet zéro remise à la rue) et 1,3 M€ les jeunes en appel de leur non reconnaissance de minorité

Les recettes attendues sont estimées à 6,5 M€ (1,4 M€ au BP 2021), dont 4,5 M€ de co-financements au titre de la stratégie métropolitaine de prévention et protection de l'enfance. La participation de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés s'élève à 1 M€.

En matière de **protection maternelle et infantile et prévention santé**, il est proposé d'inscrire 6,0 M€ (5,7 M€ en 2021) en dépenses et 3,4 M€ en recettes. Les actions conduites visent à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains et diminuer les coûts de prise en charge du handicap. Elles ont également pour objet de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et enfin de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats. La poursuite des actions engagées au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté représente 1,6 M€ en dépenses et recettes.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En dépenses de fonctionnement, 166,2 M€ (157,4 M€ au BP 2021) sont alloués à l'ensemble de la politique du vieillissement dont 120,9 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

68,4 M€ (63 M€ au BP 21) sont alloués à l'APA à domicile pour tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de 2,6 % (soit 13 860 contre 13 500 en 2021) et de la stabilité du coût moyen des plans d'aide (365 €). Cette prévision intègre la réforme de la Branche d'Aide à Domicile (BAD) pour 2,0 M€ et la poursuite du maintien des financements des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) mis en place dans le cadre de la crise sanitaire (décret n°2021-392 du 2 avril 2021) pour 3,3 M€.

Pour l'APA en établissement, les dépenses sont estimées à 52,6 M€ (50,8 M€ au BP 21) sur la base d'une stabilité du nombre de bénéficiaires (10 345), de l'application d'un taux directeur de 2,0 % (1,5 % en 2021) et de la revalorisation du point Groupe Iso-Ressources (GIR). Porté à 7,10 € contre 7,00 € en 2021, cette évolution s'inscrit dans la trajectoire de revalorisation progressive et confirme l'engagement de la Métropole à rattraper les taux de prise en charge des services au quotidien des personnes âgées.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées atteignent 41,5 M€ (38,9 M€ en 2021) sur la base d'une stabilité du nombre de bénéficiaires résidents en établissements habilités à l'aide sociale (3 124), de l'application d'un taux directeur de 1,5 % et de 86 ouvertures de places.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, représentent 3,5 M€ en dépenses et en recettes.

Dans le cadre du label « territoire 100 % inclusif » de la Métropole, il est proposé d'inscrire 0,6 M€ (0,2 M€ au BP21) en dépenses et 0,2 M€ en recettes pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée (AVP) aux personnes âgées vivant dans un habitat inclusif.

Les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées seront de 55,7 M€ (54,7 M€ en 2021), dont 39,5 M€ au titre de la dotation annuelle pour le financement de l'APA, 6,5 M€ pour les aides sociales récupérables pour les personnes en établissements, 2,8 M€ de contributions des obligés alimentaires et 0,6 M€ de dotation de l'Agence régionale de santé (ARS) pour le fonctionnement des 4 maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) ouvertes sur le territoire.

b) En investissement

BP 2022 en M€

Solidarités et habitat / Politiques publiques	Dépenses	Recettes
Habitat et logement	57,8	13,7
Compensation du handicap	4,3	
Politique de l'enfance et de la famille	3,4	
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,2	
Politique du vieillissement	0,1	
Total général	65,8	13,7

Pour l'exercice 2022, les dépenses et recettes relatives aux solidarités et à l'habitat s'élèvent respectivement à 65,8 M€ et 13,7 M€.

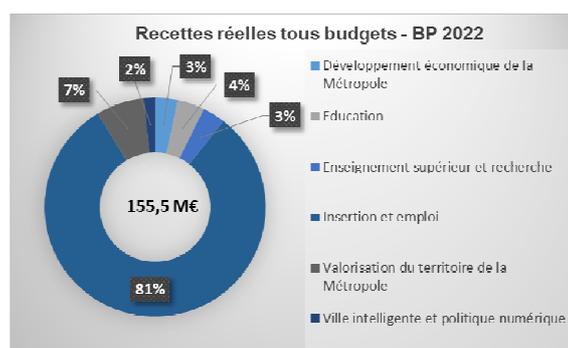
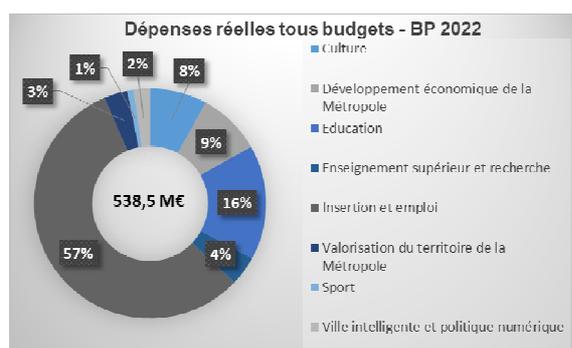
La politique **habitat et logement** représente près de 88 % des dépenses de solidarité (57,7 M€). Le soutien au logement social mobilise 42 M€ (12,6 M€ de recettes de l'État), majoritairement consacrés au dispositif d'aide à la pierre. 2 M€ (0,2 M€ de recettes de l'État) financent l'accès au logement des personnes sans domicile en situation de vulnérabilité et 2 M€ la lutte contre l'habitat indigne, notamment dans le secteur Moncey/Voltaire/Guillotière.

Les dépenses en faveur du parc privé représentent 15,6 M€ (1,1 M€ de recettes), principalement affectés au programme Ecorenov (12 M€) qui permet de poursuivre la réhabilitation énergétique des logements du parc public et privé.

La politique **compensation du handicap** représente 4,3 M€, dont 2,9 M€ consacrés au dispositif d'aide à l'investissement pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

La politique de **l'enfance et de la famille** mobilise 3,5 M€. 2,5 M€ sont alloués au dispositif d'aide à l'investissement pour les établissements accueillant des jeunes au titre de l'ASE.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport



a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses de fonctionnement	436,3	424,0	-2,8%
Recettes de fonctionnement	34,5	140,3	307,1%

En matière **d'insertion et d'emploi**, 304,1 M€ (324,4 M€ en 2021) sont alloués à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e).

Au regard de la baisse du nombre d'allocataires constatée depuis début 2021 et d'un effort métropolitain croissant en matière d'insertion dans l'emploi, l'allocation RSA versée aux bénéficiaires est estimée à 270 M€ (291 M€ en 2021) en baisse de 3,6 % (- 10,5 M€). Au mois de septembre 2021, 42 014 bénéficiaires du RSA étaient enregistrés contre 44 333 en 2020.

Dans le cadre des orientations du PMI'e et de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'enveloppe globale de soutien aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement est portée à 17,9 M€ (16,6 M€ en 2021)

Une enveloppe de 10,4 M€ est allouée à l'insertion des jeunes, dont 8,2 M€ pour l'allocation du Revenu de solidarité jeunes à destination des 18-25 ans en grande précarité et non éligibles au RSA. Les soutiens aux actions spécifiques à l'accompagnement à leur insertion mobilisent 2,2 M€.

Les crédits relatifs au fonds social européen (FSE) s'élèvent à 5,5 M€ en dépenses, dont 2,3 M€ au titre du programme 2017-2020 et 3,2 M€ pour le nouveau programme opérationnel 2021-2024 avec des recettes FSE attendues à hauteur de 6,3 M€.

Les cofinancements de l'État sont estimés à 116,8 M€ dont 104,6 M€ de reversement d'une fraction du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), 10 M€ du fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI) et 2,2 M€ au titre du fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI). Les recouvrements d'amendes administratives et des indus sont estimés à 2 M€.

En matière d'**éducation**, la Métropole a en charge 118 collèges (81 publics et 37 privés) pour plus de 69 600 collégiens.

36,7 M€ (34,2 M€ en 2021) sont alloués aux dépenses de fonctionnement, dont 23,6 M€ pour la dotation de fonctionnement des collèges (22,9 M€ en 2021) répartie entre les établissements publics pour 13 M€ et les établissements privés pour 10,6 M€.

L'entretien et le nettoyage des collèges nécessitent 3,9 M€ (3,4 M€ en 2021) et les différents postes de restauration scolaire 3,9 M€ (3,8 M€ en 2021). 1,7 M€ est prévu pour les locations de bâtiments modulaires, en lien avec les travaux de restructurations.

Les soutiens aux actions éducatives mobilisent 0,9 M€ (0,8 M€ en 2021) dont 0,2 M€ pour la mise en œuvre du nouveau dispositif expérimental « Collège éco-citoyen ».

Les recettes sont estimées à 0,7 M€ (0,6 M€ en 2021) dont 0,4 M€ provenant de l'accueil des élèves des départements limitrophes et 0,3 M€ liés à la compensation des demi-pensions.

Au regard des orientations stratégiques de la **politique culturelle** fixées par la délibération cadre n°2021-585, adoptée par le Conseil métropolitain du 21 juin 2021, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 38,7 M€ (36,8 M€ en 2021).

La contribution au Musée des Confluences s'établit à 14,4 M€ (14,3 M€ en 2021). Les crédits du Musée Lugdunum représentent 0,9 M€ en dépenses (hors masse salariale) et 0,3 M€ en recettes.

Les subventions aux équipements culturels sont stables et reconduites à 5,6 M€.

Une nouvelle enveloppe de 0,5 M€ est dédiée à l'expérimentation du nouveau dispositif de soutien aux lieux de diffusion culturelle pour un meilleur maillage territorial à compter de 2023 et aux actions de préfiguration de la future Cité Internationale des arts du Cirque.

Les soutiens aux événements culturels du territoire mobilisent 7,2 M€ (6,4 M€ en 2021) dont 3,3 M€ pour les Nuits de Fourvière et 2,4 M€ pour la biennale d'art contemporain. Ce budget prévoit une nouvelle enveloppe pour valoriser les événements des communes et une subvention à « Villeurbanne Capitale Française de la Culture » (0,3 M€).

6,3 M€ sont alloués aux enseignements artistiques et culturels (5,7 M€ en 2021) avec les participations au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne, aux écoles municipales ou associatives ainsi que les nouveaux soutiens à la CinéFabrique et aux classes CHAM (classe à horaires aménagés). En matière d'inclusion sociale, les actions en direction des collégiens et bénéficiaires des politiques de solidarité représentent 0,8 M€.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône atteint 2,2 M€. La lecture publique bénéficie d'un budget de 0,4 M€ (0,3 M€ en 2021), cette hausse contribuera à renforcer la politique de lecture publique menée en lien avec la Bibliothèque Municipale de Lyon et avec les communes. 0,3 M€ est dédié aux actions et événements mémoriels 2022.

La promotion de la **pratique sportive** pour tous et les soutiens aux clubs amateurs et professionnels mobilise 4,1 M€ (3,9 M€ en 2021).

Les crédits alloués à **l'enseignement supérieur et la recherche** restent stables avec 1,2 M€ en dépenses de fonctionnement dont 0,9 M€ de soutien à la COMUE (communauté d'universités et établissements) qui fédère les établissements d'enseignement supérieur et 0,3 M€ pour le service "vie étudiante". La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé est prévue à hauteur de 0,6 M€.

Le budget alloué au **développement économique et numérique** de la Métropole représente 38,5 M€ en dépenses (35,3 M€ en 2021) et 13,6 M€ en recettes (13,2 M€ en 2021). Ce budget de fonctionnement complète les actions en investissement dédiées à un développement économique responsable de la Métropole (voir ci-après), ainsi que la nouvelle stratégie d'achats responsables co-construite avec les fournisseurs et producteurs du territoire, avec deux objectifs prioritaires : d'abord, l'implantation d'entreprises stratégiques et innovantes pour des emplois locaux ; ensuite, la décarbonation accélérée des entreprises, notamment industrielles.

L'enveloppe consacrée à la transformation d'activités économiques, à l'innovation et la promotion de filières stratégiques atteint 4,6 M€ dont 0,6 M€ pour la poursuite des projets de territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA). 2,9 M€ sont alloués à la promotion de l'entrepreneuriat local et l'économie sociale et solidaire.

5,9 M€ sont dédiés à la mise en œuvre des orientations stratégiques du schéma de développement du tourisme responsable 2021-2026 fixées par la délibération cadre n°2021-0790, adoptée par le Conseil métropolitain le 13 décembre 2021, dont 4,6 M€ de subvention à l'Office du tourisme. Les actions de valorisation du territoire et de ses potentiels atteignent 4,4 M€ dont 1,3 M€ de soutien au label ONLYLYON et 2,3 M€ de participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY). Le produit de taxe de séjour est estimé à 9 M€ (8,5 M€ en 2021).

9,5 M€ financent la politique numérique avec des projets et services innovants, et le développement d'infrastructures et équipements métropolitains. Les redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie) représentent 2,4 M€.

b) En investissement

<i>BP 2022 en M€</i>		
Economie, éducation, culture, sport / Politiques publiques	Dépenses	Recettes
Education	50,2	0,7
Développement économique de la Métropole	35,5	4,6
Enseignement supérieur et recherche	21,0	4,6
Culture	4,1	
Ville intelligente et politique numérique	2,0	0,2
Valorisation du territoire de la Métropole	1,4	0,3
Insertion et emploi	0,2	
Sport	0,1	
Total général	114,6	10,4

En 2022, les dépenses d'investissement consacrées à l'économie, l'éducation, la culture et au sport s'élèvent à 114,6 M€.

L'**éducation** représente le premier poste de dépenses avec 50,2 M€. 19,4 M€ concernent les opérations récurrentes de gros entretien des collèges et 30,8 M€ les opérations de construction et extension telles que la construction des collèges Cusset à Villeurbanne (7,1 M€) et du collège d'Albigny sur Saône (2 M€) ; les restructurations et réhabilitations des collèges Alain à Saint Fons (6,5 M€), Jean de Tournes à Fontaines sur Saône (4 M€), Emile Malfroy à Grigny (2,6 M€) et Jean-Jacques Rousseau à Tassin La Demi-Lune (2,5 M€). 2,1 M€ sont consacrés aux extensions en modulaire.

35,5 M€ financent les opérations liées au **développement économique**. 4 M€ sont mobilisés pour la prise de participation de la Métropole dans le fonds d'amorçage industriel à impact environnemental et social Lyon/Saint Etienne. Pour compléter l'offre d'accompagnement auprès des entreprises sur l'ensemble de son territoire, la Métropole lance l'étude de 2 projets de pôles entrepreneuriaux à Vaulx en Velin et à Vénissieux (0,08 M€).

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7 mobilise 15 M€, avec des participations de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 4,6 M€.

5 M€ concernent la participation à la création du site commun de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé).

4,5 M€ financent les travaux d'aménagement du projet Biodistrict à Lyon-Gerland, 3,4 M€ sont consacrés à la requalification des parcs et zones industrielles.

21 M€ sont mobilisés au titre de **l'enseignement supérieur** et de la recherche dont : 9 M€ pour l'institut nanotechnologie de Lyon cité campus (3 M€ de recettes), 1,8 M€ au titre du schéma de développement universitaire, 1,5 M€ pour soutenir la construction de logements sociaux étudiants, 1,2 M€ pour les espaces publics à Lyon tech la Doua, 1,1 M€ pour l'ISTR (Institut des sciences et techniques de réadaptation) sur le site de Laennec-la Buire à Lyon 8, 1 M€ pour la fabrique de l'innovation, 1 M€ pour l'opération Public Factory sur le site du Parc Blandan (sciences po Lyon).

Une recette d'1 M€ est attendue dans le cadre d'une convention avec l'État et la COMUE Université de Lyon pour le bâtiment LR8 sur le site Monod de l'École normale supérieure.

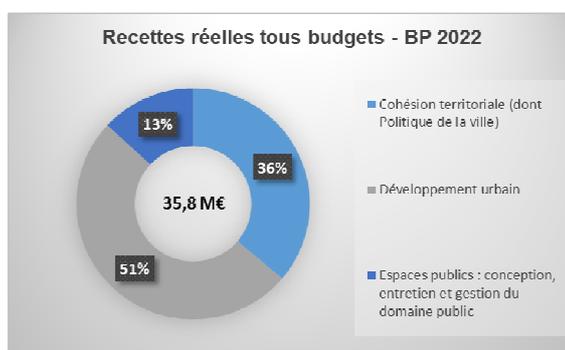
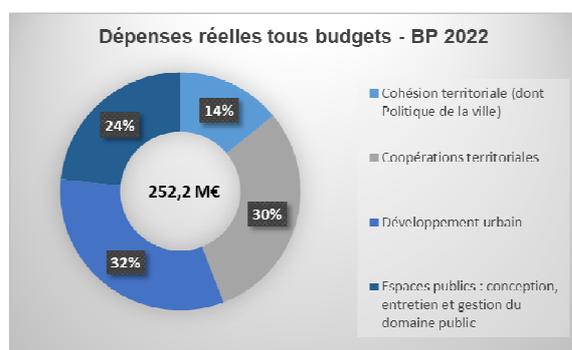
4,2 M€ sont affectés à la **culture**, dont 2,1 M€ pour le gros entretien des sites culturels.

0,8 M€ est consacré à l'extension du centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences et 0,5 M€ à la statuaire dans l'espace public métropolitain (statut Louis XIV place Bellecour).

En ce qui concerne la **ville intelligente et politique numérique**, 2 M€ financent les services numériques aux usagers, notamment pour l'évolution de la plateforme entrepreneuriale LYVE, de l'espace numérique Laclasse.com à disposition des collèges et écoles de la Métropole, et du guichet numérique Toodego.

Les opérations liées à la valorisation territoriale de la Métropole représentent 1,4 M€, dont, 1 M€ concerne l'attribution d'une subvention pour l'extension du campus de l'Institut Paul Bocuse.

C. Aménagement du territoire



a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses de fonctionnement	132,9	142,9	7,5%
Recettes de fonctionnement	7,0	14,5	105,4%

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 74,2 M€, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM) et 1,8 M€ de participation aux satellites des territoires voisins.

L'entretien, la gestion et la conception des **espaces publics** mobilisent 40,7 M€ en dépenses (38,3 M€ au BP 21) et 3,6 M€ en recettes (1,4 M€ au BP 21).

Les activités de nettoyage atteignent 34 M€ (32,3 M€ au BP 21) du fait d'une augmentation des surfaces à traiter de 28,6 hectares (nouveaux espaces à la Part Dieu et au bio-district de Gerland), de la mise en service de 80 à 100 km de nouvelles pistes cyclables, enfin en conséquence de l'accroissement de la population.

Les participations des communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté globale demeurent stables à 1 M€.

4,1 M€ (3,1 M€ au BP 21) sont alloués à la gestion du patrimoine arboré composé d'environ 98 000 arbres d'alignement. Le nombre d'arbres a quasiment doublé depuis 1995 passant de 49 303 en 1995 à 97 962 en 2021. Ce déploiement s'inscrit dans la continuité du développement du plan nature et de la végétalisation d'espaces résidentiels et la création de corridors écologiques.

Les dépenses liées à la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine restent stables à 2,5 M€.

La politique de **cohésion territoriale** (dont la politique de la ville) requiert 13,8 M€ en dépenses (10,5 M€ en 2021). Les recettes s'établissent à 3,3 M€ (1 M€ en 2021) dont 2,5 M€ concernent des cessions foncières.

Les opérations d'aménagement urbain mobilisent 7,2 M€, dont 1,9 M€ pour les premières acquisitions foncières et études de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Bron Parilly avec pour objectifs la réduction des fractures urbaines et le renforcement de l'ouverture du quartier au centre de Bron.

5,9 M€ sont alloués aux interventions dans les quartiers urbains prioritaires dont 1,5 M€ pour les équipes projet mises en place dans le cadre du contrat de ville métropolitain

et 1,4 M€ pour la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP). Le dispositif « Tous en Vacances dans la Métropole » destiné à offrir des activités aux jeunes ne partant pas en vacances est reconduit à 0,8 M€. Les co-financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des communes sont estimés à 0,8 M€.

La politique de **développement urbain** de la Métropole soutient la production de logements abordables, améliore la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offre des espaces publics apaisés, végétalisés, partagés, et contribue au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

La Métropole affecte 14,2 M€ à ses interventions en ce domaine (10,2 M€ au BP 2021) avec des recettes de fonctionnement estimées à 7,6 M€, dont 3,9 M€ de cessions foncières et 3 M€ de co-financements.

La poursuite des opérations d'urbanisme en régie directe mobilise 7,1 M€ dont 2,7 M€ pour les travaux de la ZAC Vallon des hôpitaux qui constituera le futur terminus de la ligne B du métro à Saint Genis Laval.

La subvention à l'Agence d'urbanisme est reconduite pour 3,5 M€.

Les frais d'études de sols, de diagnostics d'amiante, de plomb et d'argon sur le patrimoine public et privé, menées afin d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, restent stables à hauteur de 0,5 M€. Dans le cadre du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour le projet Rive droite du Rhône, 0,4 M€ est prévu pour indemniser les équipes concourantes.

En lien avec le schéma de promotion des achats responsables (SPAR), 0,1 M€ est dédié à la structuration de plateformes d'échanges entre la Métropole et les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre intervenant dans le champ de l'aménagement urbain.

b) En investissement

BP 2022 en M€

Aménagement du territoire / Politiques publiques	Dépenses	Recettes
Développement urbain	60,8	7,0
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	21,6	7,0
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	18,3	1,0
Coopérations territoriales	1,8	
Total général	102,5	15,0

Les investissements consacrés à l'aménagement du territoire atteignent 102,5 M€ en dépenses et 15 M€ en recettes.

La Métropole intervient en matière de **développement urbain** pour améliorer le cadre de vie des habitants. Elle constitue des réserves foncières pour de futurs aménagements. Hors logement social, ces acquisitions et les travaux de déconstruction des fonciers acquis représentent 21,9 M€.

1,8 M€ est consacré à la poursuite des réaménagements Cœur de Presqu'île à Lyon 2°. La requalification de l'îlot Oussekiné à Givors est en pleine phase opérationnelle avec l'engagement des acquisitions foncières et le traitement des espaces publics (3,7 M€). Le versement de la participation pour la réalisation des aménagements et la poursuite des acquisitions foncières pour la ZAC Part-Dieu ouest mobilisent respectivement 8,5 M€ et 3 M€. 9,7 M€ concernent les équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) en particulier sur les sites Duvivier (2,2 M€), Patay (1,2 M€), Décines (1,1 M€), Gerland (1,1 M€), Ginkgo (1 M€). Les recettes sont attendues à hauteur de 3,9 M€. De nombreux autres travaux d'aménagement se poursuivent avec 2,5 M€ pour le Pré Gaudry, 1,4 M€ pour l'opération d'aménagement ZAC La Saulaie à Oullins et La Mulatière, 1,1 M€ pour le quartier des marronniers à Fontaines sur Saône, 1 M€ pour la place Gabriel Péri à Lyon.

21,6 M€ sont prévus au titre de la **cohésion territoriale** avec 6,8 M€ d'acquisitions foncières pour le compte des communes. Les villes bénéficiaires des transactions reversent ensuite les montants dépensés à la Métropole. Parmi les autres opérations on peut citer les travaux à Bron Terrailon (3,2 M€), la réfection du quartier Bellevue centre-ville à saint Priest (2,1 M€), le grand projet de ville à Rillieux la Pape (2 M€), la rénovation de la place Ballanche à Lyon 3° (1,4 M€), l'urbanisme transitoire (1,3 M€) et le secteur Langlet Santy à Lyon 8° (1 M€).

La politique des **espaces publics** couvre l'ensemble des activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces (18,3 M€). Les opérations récurrentes

concernent les arbres d'alignement, les acquisitions de poids lourds, les opérations de viabilité hivernale et l'entretien du cimetière. Elles mobilisent 4,8 M€.

La Métropole finance également l'aménagement des Rives de Saône à hauteur de 4 M€ (avec une recette d'1 M€), la requalification du chemin de Crépieux à Caluire et Cuire (2,5 M€), l'extension du cimetière métropolitain de Bron et le réaménagement de son parking (2 M€), la réfection des trémies de Lyon Perrache et le plan canopée (1 M€).

Concernant la politique de **coopérations territoriales** (1,8 M€), 1,2 M€ sont prévus pour la rue du 11 novembre à Solaize.

Hors investissements opérationnels, les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés représentent 6,8 M€ en dépenses (constatations de créances) et 6,3 M€ en recettes (versements échéances).

D. Mobilité

Cette macro-politique ne comporte qu'une seule politique publique qui regroupe les transports urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, les ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que la gestion des parcs de stationnement.

a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses de fonctionnement	207,0	222,3	7,4%
Recettes de fonctionnement	80,4	79,4	-1,2%

Les crédits de fonctionnement représentent 222,3 M€ (207 M€ au BP 2021) en dépenses et 79,4 M€ en recettes.

Les dépenses relatives aux transports urbains sont estimées à 158,6 M€ (143,9 M€ en 2021). 151 M€ (133 M€ au BP 2021) sont alloués à la participation statutaire à l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL), l'établissement public succédant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) au 1^{er} janvier 2022, afin de renforcer le réseau de transports en commun métropolitain. Les dépenses d'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2^o sont stables à 3,2 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de zone à faible émission (ZFE), 0,8 M€ est alloué aux actions d'accompagnement au changement à destination des salariés,

habitants et actifs du territoire. Une enveloppe de 0,5 M€ est dédiée à l'amplification et la diversification de l'offre de stationnement vélos.

0.4 M€ de crédits sont dédiés aux études territorialisées sur les comportements de mobilité et les usages des réseaux de transport, dans la perspective de l'élaboration du futur plan local de mobilité en lien avec l'AOMTL.

40,7 M€ sont consacrés à l'aménagement et l'entretien des voies métropolitaines. Les dépenses principales concernent l'entretien de proximité et aménagements de voirie (19,6 M€), la réfection des tranchées (13,5 M€) tous concessionnaires confondus et le soutien aux mobilités actives (4,2 M€) dont 0,8 M€ pour le nouveau service de location de vélos à titre gratuit au public étudiant ou jeune en insertion (FreeVélo'v).

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représente 17,4 M€ dont 12,6 M€ pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Les principaux produits attendus se rapportent aux recettes de péage du BPNL (39,4 M€) et aux refacturations de travaux de voirie 18,8 M€. Les redevances et produits des loyers perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public sont en baisse du fait des périodes de confinement et de limitation des déplacements. Ils atteignent 6,9 M€ (7,7 M€ au BP 21). 5,5 M€ sont prévus pour les produits issus du forfait post-stationnement.

b) En investissement

<i>BP 2022 en M€</i>		
Mobilité Politiques publiques	Dépenses	Recettes
Mobilité des biens et des personnes	117,5	6,6
Total général	117,5	6,6

Le budget d'investissement opérationnel consacré à la mobilité s'élève à 117,5 M€ en dépenses et 6,6 M€ en recettes.

64,7 M€ en dépenses et 3,5 M€ en recettes sont dédiés aux interventions récurrentes d'entretien de la voirie et du réseau cyclable (50,7 M€ de dépenses et 3,5 M€ de recettes), des ouvrages d'art et tunnels (8,7 M€) et de signalisation (4,7 M€).

La Métropole porte également des projets tels que :

- la réalisation des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du parking relais à Saint Genis Laval (9,4 M€), la finalisation de travaux liés à la ligne de tramway T6 (2,2 M€), la création d'un site propre bus rue Pierre Audry à Lyon 9° pour favoriser

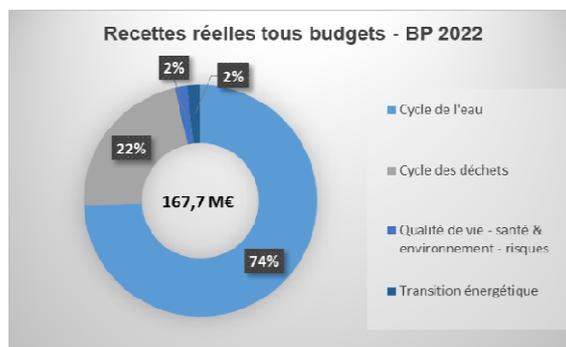
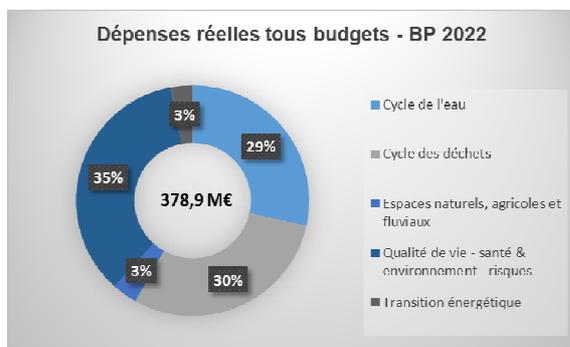
l'accès transports en commun au pôle multimodal de Gorge de Loup (1,9 M€).
L'ensemble des recettes prévues est de 3 M€,

- le lancement des travaux du réseau des Voies Lyonnaises avec pour objectif l'aménagement de 13 lignes, soit 355 km à l'horizon 2030, de pistes cyclables sécurisées, directes, lisibles et confortables : 6 M€ financeront en 2022 le lancement des travaux de la ligne 1 entre Guillotière et Wilson Churchill; les aménagements de la ligne 2 pour les secteurs boulevard Vivier Merle, boulevard des Tchécolsovaque jusqu'au boulevard Stalingrad ; le traitement de la ligne 12 depuis le quartier de Vaise en direction de Bellecour. D'autres aménagements cyclables seront réalisés et viendront compléter les Voies Lyonnaises, notamment sur la route départementale (RD) 51 à Couzon-au-Mont-d'Or (1,2 M€),
- la poursuite des aménagements de la rue du 8 mai 1945 et de la Feyssine à Villeurbanne (5,1 M€) ainsi que du cours Emile Zola (3,8 M€),
- les travaux de mise en sécurité des tunnels et la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (3,2 M€),
- l'aménagement d'un parking gare à Sathonay Camp-Rillieux la Pape (2,1 M€),
- les travaux de réparation du Pont Bonaparte à Lyon (1,7 M€),
- la poursuite de la phase 2 de la requalification des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb à Marcy l'Etoile (1,1 M€)...
- l'élargissement du chemin de Four à Cailloux-sur-Fontaines afin de sécuriser les cheminements piétons et les entrecroisements de véhicules (1,1 M€).

La Métropole de Lyon souhaite également développer la pratique des modes actifs par le prêt à titre gratuit de 10 000 vélos reconditionnés pour les 18-25 ans et poursuivre l'aide à l'achat de vélos (1,7 M€).

Hors investissements opérationnels, il est proposé d'inscrire en dépenses 3,4 M€ pour le remboursement en capital de la dette afférente au financement du BPNL.

E. Environnement



a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses de fonctionnement	280,0	290,0	3,6%
Recettes de fonctionnement	159,0	160,2	0,7%

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 125,1 M€ (123,5 M€ en 2021), dont 119,9 M€ (118,7 M€ au BP 21) de contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). L'augmentation correspond à une revalorisation conventionnelle de 1%, comparable à celle appliquée au cours des précédents exercices.

L'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité avec les cinq plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrits sur le territoire métropolitain nécessite des crédits à hauteur d'1 M€. Ces actions bénéficient de financements équivalents de l'État et de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

0,7 M€ finance les interventions des plans air, bruit, climat et 1,3 M€ les actions d'animation et d'éducation autour du développement durable.

0,4 M€ est alloué à l'élaboration de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie sont reconduites à 0,8 M€.

Les dépenses relatives au « **cycle des déchets** » représentent 95,7 M€ (92 M€ en 2021). Elles s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2019-2024 (PLPDMA) et traduisent un renforcement sensible de cette politique publique. Les recettes (produits de vente, recettes partenariales) progressent chaque année et sont estimées à 37,2 M€ (34,2 M€ au BP 2021).

Les dépenses de collecte restent globalement stables à 36,4 M€, dont 25,4 M€ (26 M€ au BP 2021) pour la collecte en porte à porte. La collecte en silos mobilise 2,8 M€ (2,6 M€ en 2021). Elle intègre des hausses de tonnages dont + 5 % pour le verre et

+ 20% pour les ordures ménagères. 0,5 M€ est alloué à la maintenance des silos, le lavage des points d'apport volontaire en développement pour les déchets alimentaires, et la gestion informatique des bornes à compost.

Les dépenses de traitement des déchets atteignent 41 M€ (42,1 M€ au BP 2021), dont 18,7 M€ pour l'exploitation des déchèteries (19,7 M€ au BP 2021) et 16,7 M€ pour les usines d'incinération (16,8 M€ en 2021). Elles intègrent également l'augmentation marquée de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont l'évolution devrait se poursuivre sur les prochaines années (+1,3 M€ pour 2022). La maîtrise des coûts d'exploitation des usines a permis d'absorber la hausse de la TGAP portée à 11 € hors taxe la tonne (contre 8 € en 2021). Les recettes induites sont estimées à 22,9 M€, dont 19,6 M€ issus des usines.

Le tri des déchets représente 12,4 M€ en dépenses (9,2 M€ au BP 2021) et 14 M€ en recettes (12,3 M€ au BP 2021). Ces évolutions sont liées à l'amélioration du tri entraînant une augmentation des tonnages à la revente de matériaux.

Les actions de prévention et de sensibilisation au tri mobilisent 5,9 M€ (4,2 M€ au BP 2021) avec l'intensification des actions de réduction et d'amélioration du tri des déchets alimentaires et des emballages. Le déploiement de l'accompagnement du compostage domestique est également valorisé afin de réduire l'incinération des déchets ménagers et produire du compost qui pourra se substituer aux engrais de synthèse. Ce budget prévoit également la mise en œuvre d'actions de lutte contre les gaspillages dans les structures publiques.

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production/distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

Les dépenses s'élèvent à 52,2 M€ (49,6 M€ en 2021), dont 42,3 M€ pour la gestion des eaux usées (40,5 M€ en 2021).

Les dépenses liées à l'entretien des stations d'épuration (STEP) atteignent 29,6 M€ (28,7 M€ en 2021). L'évolution de ce poste s'explique par la revalorisation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et les révisions de prix des contrats d'exploitation.

L'entretien des réseaux d'assainissement est porté à 5 M€ (4,5 M€ en 2021). 0,5 M€ finance les activités du laboratoire d'analyse et de contrôle en nette augmentation (action réglementaire nationale de surveillance des émissions de micropolluants des stations de traitement des eaux usées et tests de recherches du virus COVID).

Les dépenses liées au réseau d'eau potable sont proposées à 7 M€ (6,6 M€ au BP 2021), dont 5,7 M€ de charges générales qui intègrent notamment l'entretien du champ captant de Crépieux-Charmy ainsi que les frais d'accompagnement à la création de la régie publique au 1^{er} janvier 2023.

Les dépenses relatives à la gestion du patrimoine des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) sont estimées à 1,9 M€. Elles concernent essentiellement la participation versée aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants.

Les autres dépenses se rapportent aux actions de solidarité internationale pour 1,3 M€ et à la gestion et l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales pour 1 M€.

Les recettes d'exploitation sont estimées à 119,2 M€ (120,4 M€ en 2021), dont 74,1 M€ de produit de la redevance d'assainissement et 23,7 M€ de ventes d'eau.

Les produits d'activité des STEP représentent 11,5 M€. Les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements sont attendues à hauteur de 8 M€.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

Les dépenses représentent 9 M€ (8,2 M€ en 2021). Les recettes s'élèvent à 0,1 M€

Les soutiens aux projets nature mobilisent 4,4 M€ (3,9 M€ en 2021), dont 2,7 M€ de participation au syndicat mixte pour l'aménagement du Grand parc de Miribel Jonage. 0,5 M€ est alloué à la thématique de la protection de la biodiversité et du vivant dont 0,2 M€ permet l'initialisation du plan nature avec la mise en œuvre des actions liées à la trame noire et les études pour l'insertion du végétal en ville.

La Métropole soutient également des actions de protection des espaces naturels et agricoles périurbains à hauteur de 2,3 M€ (1,9 M€ en 2021) avec les études de préfiguration d'une régie agricole et le plan bio visant à favoriser la conversion au bio et la préservation de la ressource en eau. Des espaces-tests agricoles sont également créés sur les Terres du Velin près du parc de Miribel-Jonage.

L'entretien des parcs de Parilly et de Lacroix Laval nécessite 1 M€.

0,6 M€ est dédié à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à destination du grand public, d'éducation et de formation dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, notamment dans les collèges.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses s'élèvent à 8 M€ (6,7 M€ en 2021) dont 4,9 M€ pour la fourniture d'énergies et de fluides (4,1 M€ en 2021) pour l'ensemble des besoins de la collectivité notamment via des groupements d'achats avec certains collèges. La gestion des réseaux de chaleur atteint 1,8 M€ en dépenses et 2,2 M€ en recettes dont 1,7 M€ de redevances contractuelles payées par les délégataires exploitant les réseaux.

Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages vers la sobriété énergétique telles que l'application Ecolyo à destinations des habitants pour suivre les consommations de leur logement et les soutiens aux mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics représentent 0,5 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes dans le cadre du programme national ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique).

b) En investissement

<i>BP 2022 en M€</i>		
Environnement / Politiques publiques	Dépenses	Recettes
Cycle de l'eau	55,9	5,2
Cycle des déchets	16,8	
Qualité de vie - santé & environnement - risques	8,7	1,5
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	4,1	0,2
Transition énergétique	3,1	0,7
Total général	88,6	7,6

En dépenses, le budget d'investissement consacré à l'environnement s'élève à 88,6 M€.

Le **cycle de l'eau** représente le premier poste de dépenses avec 55,9 M€. 52%, soit 28,8 M€, relèvent d'opérations récurrentes dont 8,4 M€ consacrés à l'entretien des réseaux d'eau potable, 17,5 M€ à la gestion du réseau d'assainissement et 2,9 M€ à la gestion des eaux pluviales.

27,1 M€ financent des projets d'investissement conduisant à des gros travaux sur ouvrages ou des opérations de réhabilitation et de sécurité majeures sur les réseaux d'eau

potable et d'assainissement comme route de Genas à Bron (2,7 M€). 2,6 M€ concernent la fiabilisation et la sécurisation de la station d'épuration à Pierre Bénite, 2,5 M€ les systèmes d'information de la régie de l'eau, 2,3 M€ la rénovation de la station d'épuration à Saint Germain au Mont d'Or, 2 M€ la restructuration du collecteur sur le bassin de l'Yzeron, 1,9 M€ la rénovation de la station de relèvement à Grigny ou encore 1,6 M€ la réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable entre la station de Croix Luizet et le réservoir de Parilly.

Ces opérations et travaux bénéficient de financements à hauteur de 5,2 M€, dont 5 M€ de l'Agence de l'Eau.

Le **cycle des déchets** mobilise 16,8 M€. 77 % (13 M€) concernent des opérations récurrentes dédiées au gros entretien des usines d'incinération Lyon Nord et Sud (6,5 M€) ou à l'acquisition de poids lourds et d'équipement pour la collecte (4,9 M€).

La mise en place du tri à la source des bio déchets, qui deviendra une obligation pour tous les producteurs de déchets alimentaires d'ici à fin 2023, est un projet estimé à 2 M€.

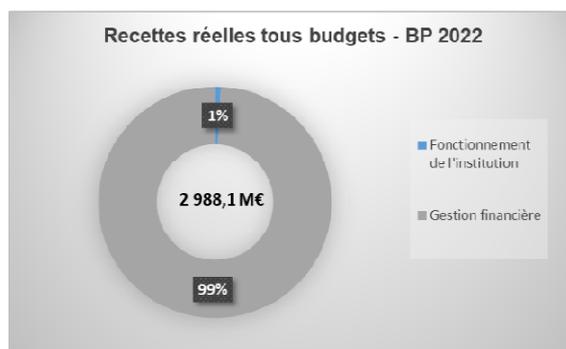
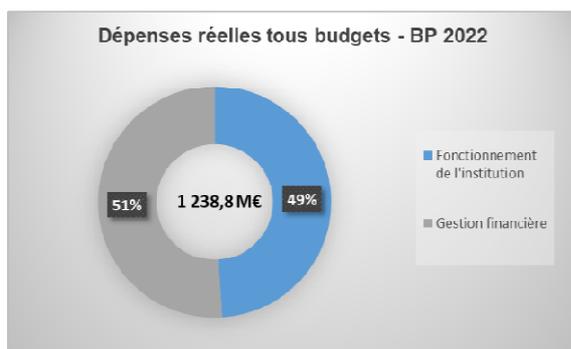
En matière de **Qualité de vie - santé & environnement - risques**, les dépenses atteignent 8,7 M€ et les recettes 1,5 M€. 1,9 M€ est dédié aux opérations récurrentes pour la défense extérieure contre les incendies. En matière de projets, 4,3 M€ concernent les plans de prévention des risques technologiques (0,8 M€ de recettes) et 1,5 M€ la lutte contre la pollution de l'air, avec 0,7 M€ de recettes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME.

Les **Espaces naturels, agricoles et fluviaux** représentent 4,1 M€. 3,5 M€ sont consacrés notamment à la poursuite des projets nature tels que le soutien au développement de l'agriculture et des entreprises agro-alimentaires (1,4 M€) et la préservation et la restauration des corridors écologiques (1 M€).

3,1 M€ financent la **transition énergétique**, dont : 0,7 M€ pour le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (0,7 M€ de recette), 0,6 M€ pour la végétalisation des cours des collèges et 0,6 M€ pour démarrer le plan de rénovation énergétique des collèges.

Hors investissements opérationnels, dans le cadre du SDE, 0,3 M€ permet la prise de participations dans des sociétés de projets pour le développement des énergies renouvelables.

F. Ressources



a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses de fonctionnement	927,5	953,2	2,8%
Recettes de fonctionnement	2494,5	2445,3	-2,0%

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

En fonctionnement les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèvent à 572,3 M€ (548,9 M€ en 2021).

Le principal poste de dépenses se rapporte à la masse salariale qui atteint 481,3 M€ (470,6 M€ en 2021). Les principales variations concernent :

- Les évolutions réglementaires, notamment la revalorisation indiciaire des catégories C, prévue au 01/01/2022, et le glissement vieillissement technicité (GVT),
- l' « effet report en année pleine » des mesures mises en œuvre courant 2021,
- l'évolution du tableau des effectifs présenté par délibération séparée, proposant les créations de postes pour répondre aux orientations du plan de mandat et au renforcement de la politique de soutien en faveur des jeunes,
- la mise en œuvre de mesures sociales telles que le forfait mobilité durable et la revalorisation du régime indemnitaire pour certaines catégories d'emplois (filière médico-sociale, métiers en tension de catégorie B...)

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes représentent respectivement 5,1 M€ et 1,1 M€.

Les participations aux associations du personnel atteignent 5,1 M€.

Les prévisions concernant les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines s'établissent à 79,7 M€ soit 3% de l'ensemble des dépenses

de fonctionnement. Les charges bâtementaires et moyens généraux mobilisent 50,4 M€ (43 M€ en 2021) dont 17,3 M€ se rapportent aux locations pour les services métropolitains et 7,7 M€ aux taxes foncières. Les primes d'assurances sont estimées à 5,7 M€ et les moyens informatiques à 4,2 M€.

Les recettes sont prévues à 24,3 M€, dont 10,1 M€ de produits des baux issus du patrimoine privé.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 380,6 M€ (378,3 M€ en 2021).

Elles concernent les versements aux Communes (240 M€), dont 213 M€ pour les attributions de compensation. Dans l'attente du retour de chacun des 59 maires, consultés fin décembre 2021 sur l'application de la réforme telle qu'issue du groupe de travail composé de l'ensemble des Conférences Territoriales Métropolitaines, et à la date de rédaction du présent rapport, la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux communes du territoire est reconduite à hauteur de 27 M€. La réforme proposée conduirait à revaloriser le montant de l'enveloppe et à mettre en œuvre de nouveaux critères de répartition plus péréquateurs. Si la réforme est adoptée, les ajustements de crédits nécessaires pourront être intégrés à l'occasion d'une étape budgétaire ultérieure.

Il convient d'ajouter à ces versements le mouvement, budgétairement neutre (en dépenses et recettes) de 10 M€ relatif à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Elle est perçue par la Métropole sur le territoire de la Ville de Lyon puis reversée intégralement à la Ville.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux (93,6 M€ contre 90,8 M€ en 2021) concernent :

- Le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 68,8 M€ (65,8 M€ en 2021) en lien avec le dynamisme du produit des DMTO sur le territoire métropolitain,
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en hausse à 22 M€ (contre 20 M€ en 2021),
- le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) pour 2,8 M€ contre 5 M€ au BP 2021.

Les charges financières sont évaluées à 29 M€ (30,5 M€ en 2021). Au 1er janvier 2022, le taux moyen de la dette est estimé à 1,43 % contre 1,41 % au 1er janvier 2021 et la durée résiduelle moyenne de la dette sera de 11 ans et 11 mois.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 421 M€ (2 365 M€ en 2021). Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 907 M€, des concours financiers de l'État pour 485,7 M€ et des autres recettes de gestion pour 28,3 M€.

La structure des recettes fiscales est la suivante :

- la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale est prévue à 442,3 M€. Elle correspond au produit perdu de 2020 à l'issue de la réforme de la fiscalité locale, soit 261,7 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 163 M€ pour la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, auquel s'applique désormais l'évolution du produit national de TVA, anticipé à + 4,1 %.
- la TFPB est prévue à 12,9 M€ (13,3 M€ en 2021).
- la TH est estimée à 8 M€ ; elle porte uniquement sur les résidences secondaires et les locaux utilisés par les personnes morales non passibles de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les taxes sur les propriétés foncières non bâties (TFPNB et TATFPNB) restent stables à 1 M€.

Compte-tenu de la révision des bases imposables favorable aux entreprises industrielles accordée par l'État en 2021, le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) est prévu à 222 M€ contre 247,4 M€ au BP 2021. Une partie du produit correspondant aux établissements industriels est désormais perçue en allocation compensatrice (voir ci-dessous).

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), calculé sur le chiffre d'affaires des entreprises, est attendu à hauteur de 304,8 M€ (contre 300 M€ en 2021).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente 117,9 M€ (117,6 M€ en 2021).

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est estimée à 14,7 M€ (15,3 M€ au BP 2021) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) à 9,0 M€ (8,7 M€ au BP 2021).

Le produit de la garantie individuelle de ressources est reconduit pour 107,6 M€ et les autres recettes fiscales reversées par l'État en compensation de charges transférées sont stables à hauteur de 74,5 M€.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est proposé à 400,0 M€ (360,0 M€ au BP 2021). Malgré le contexte d'incertitude économique et sanitaire, le volume

des transactions immobilières et les prix ont encore progressé en 2021 et pourraient rester à leur niveau élevé en 2022.

La Métropole sera également bénéficiaire :

- de l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", d'un montant de 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE, montant figé depuis 2017,
- des ATC reversées par les Communes pour 10,8 M€,
- du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) estimé à 15,7 M€,
- de la part départementale de la taxe d'aménagement, attendue à 12,6 M€.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales atteignent 485,7 M€ (452,7 M€ en 2021) répartis comme suit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 381,5 M€ (389,1 M€ au BP 2021),
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est de 59,9 M€ (57,3 M€ au BP 2021), en hausse du fait d'une régularisation obtenue de l'État,
- les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, sont estimées à 44,2 M€ (6,3 M€ au BP 2021) du fait de l'intégration de nouvelles exonérations de fiscalité locale accordées aux locaux industriels (notamment de CFE).

Les autres recettes financières de fonctionnement (28,3 M€) se rapportent à l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€, aux produits financiers issus de la gestion active de la trésorerie (8 M€) et au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatives aux dépenses éligibles d'entretien (5,4 M€).

b) En investissement

	<i>BP 2022 en M€</i>	
Ressources / Politiques publiques	Dépenses	Recettes
Fonctionnement de l'institution	34,1	0,1
Total général	34,1	0,1

Pour l'exercice 2022, les dépenses relatives aux ressources s'élèvent à 34,1 M€.

Les opérations récurrentes représentent 22,6 M€. Elles permettent d'assurer le renouvellement d'équipements et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications (9 M€), d'entretenir le patrimoine immobilier (7,5 M€), d'acquérir des véhicules propres (2,3 M€).

3,3 M€ concernent le numérique éducatif dans les collèges. 11,5 M€ abondent les projets métropolitains tels que les travaux de la MDMS jet d'eau à Lyon 8^{ème} (3 M€), la cybersécurité des systèmes d'information (1,7 M€), la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public (1,7 M€), l'environnement numérique de travail (1,4 M€).

En matière d'investissement non opérationnel, 251,3 M€ (426,0 M€ en 2021) sont proposés en dépenses et 542,5 M€ (610,2 M€ en 2021) en recettes.

Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes est prévu pour 4,7 M€.

Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représentent 156,6 M€ (153,6 M€ en 2021). Une annuité de 13 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

Dans le cadre de la mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving), il est nécessaire d'inscrire 76,8 M€ en dépenses et en recettes.

Hors gestion de la dette, les recettes d'investissement hors PPI concernent le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (51,7 M€), le produit des amendes de police pour 10,5 M€ et la part intercommunale de la taxe d'aménagement pour 17,4 M€. Les produits des cessions foncières sont de 20 M€.

366,1 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2022. L'encours de la dette au 1er janvier 2022 atteindrait 1 893,5 M€ contre 2 087,5 M€ en 2021.

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme ouvertes en 2022

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour 2022, les autorisations de programme nouvelles de dépenses pourront être ouvertes à concurrence de 855 M€ tous budgets confondus.

Elles concerneront pour :

- 689,1 M€ l'initialisation de projets et leurs études,

- 165,9 M€ les opérations récurrentes liées au gros entretien du patrimoine et à la maintenance des équipements.

À noter qu'afin d'accompagner les 59 communes de son périmètre territorial, la Métropole souhaite mettre en place une nouvelle aide en investissement de 10 M€, avec l'ouverture d'une autorisation de programme dédiée. Cette aide doit permettre d'amplifier les efforts menés par les communes pour répondre aux défis écologiques sur leur territoire et aux besoins croissants en équipements adaptés de leurs habitants, et donner un effet levier à des projets portés par les maires prêts à être démarrés en 2022.

Ces AP en dépenses seront complétées par des AP de recettes estimées à 98,3 M€. Il s'agira d'optimiser la contractualisation des nouveaux projets de la Métropole aux différents dispositifs d'aides (Plan de relance, CPER 2021/2027, fonds européens et appels à projet) en complément des recettes attendues de nos partenaires publics et acteurs privés.

B. Les autorisations d'engagement ouvertes en 2022

98,1 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 31,9 M€ de recettes sont proposées au budget primitif pour 2022, conformément au tableau ci-dessous.

Projets par macro politique publique	AE dépenses 2022 (en €)	AE recettes 2022 (en €)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE dont	58 497 082,00	30 137 486,00
PROJETS FUTURS OPERATIONS D'URBANISME EN REGIE DIRECTE	54 449 049,00	30 137 486,00
NPNRU	1 117 439,00	
OPERATIONS D'AGGLOMERATION	181 444,00	
OPERATEURS DISPOSITIFS VACANCES D'ETE	750 000,00	
MEDIATION SOCIALE COLLEGE	300 000,00	
QUARTIERS FERTILES	312 850,00	
GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE	1 351 300,00	
ECONOMIE, EDUCATION, CULTURE, SPORT	16 136 000,00	
ECONOMIE CIRCULAIRE STRATEGIE - ZERO DECHETS - ZERO GASPILLAGE	150 000,00	
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2022	727 000,00	
SUBVENTIONS ANNUELLES AU SECTEUR ASSOCIATIF-ACTIONS EDUCATIVES	49 000,00	
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI 2022	1 350 000,00	
LEVEE DES FREINS ACCOMPAGNEMENT RSA 2022	1 100 000,00	
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2022	2 600 000,00	
REFERENTS D'INSERTION PROFESSIONNELLE 2022	7 050 000,00	
REFERENTS D'INSERTION SOCIALE 2022	810 000,00	
ACTIONS MOBILISATION JEUNES 2022	2 300 000,00	
ENVIRONNEMENT dont	5 371 419,00	
PLAN CLIMAT	100 000,00	
PLAN AIR	351 000,00	
PLAN BRUIT	300 000,00	
AGENDA 21 VALLEE DE LA CHIMIE	58 200,00	
EXPERTISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES, SISMIQUES ...	385 828,00	
EXPERTISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES, SISMIQUES ...	500 000,00	
EXTENSION DE LA ZFE ETUDES TRAVAUX	185 000,00	
PROTECTION DES ESPECES ET DES MILIEUX	255 000,00	
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS ET DE LA RESILIENCE	529 000,00	
ALEC AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	677 149,00	
MAISON DE L'ENVIRONNEMENT	374 642,00	
PAEC PROG AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DE L'AGGLO	100 000,00	
METRO-AGRICULTURE	625 000,00	
METRO-JARDINS COLLECTIFS	220 000,00	
MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE (MDE)	350 000,00	
STRATEGIE ALIMENTAIRE ET ALIMENTATION	308 000,00	
MOBILITE	800 000,00	
DEPLACEMENT TRANSPORT DE MARCHANDISES	400 000,00	
MANAGEMENT DE LA MOBILITE	400 000,00	
RESSOURCES dont	5 367 900,00	
COMITE SOCIAL DU PERSONNEL	4 767 900,00	
SOLIDARITES ET HABITAT	11 942 500,00	1 727 600,00
PROJET EUROPEEN EASI	1 040 000,00	1 254 000,00
HABITAT INCLUSIF PERSONNES HANDICAPEES	592 000,00	473 600,00
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)	3 860 000,00	
CONVENTIONS TRIENNALES	4 300 000,00	
LOGEMENT D'ABORD	1 250 500,00	
APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES HABITAT	900 000,00	
TOTAL	98 114 901,00	31 865 086,00